



Droit de choisir entre prendre ses congés ou se les faire payer.

Par **Rémy**, le **13/06/2010** à **01:43**

Bonjour,
Je suis actuellement en contrat de professionnalisation depuis le 28/07/08.
Celui-ci se termine le 28/07/10.
Je suis donc en fin de contrat.
Ma question est la suivante:
J'ai cumulé 30 jrs de congés "acquis".
Ai je le droit de décider de les prendre (ne pas laisser le choix à mon employeur) ou alors mon employeur peut il me forcer a rester jusqu'a la fin et me les payer?
Je souhaite les prendre et ainsi partir d'ici peu. Peut il m'obliger a me les faire payer?
Merci de votre réponse.
Rémy